

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 18 avril 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 avril 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h05), M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h15), M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALSEN Marie-Christine, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

34

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercédès, M. DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, M. FAYOLLE Jean à M. GODINOT Alain, Mme BOURNEZ Christine à M. MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. DESBENOIT Bernard, (Nandax).

N°2024/N°079**OBJET : TRAVAUX D'EXTENSION SUR LA ZONE DE CUINZIER**

M. le Vice-président en charge de l'Economie rappelle aux conseillers communautaires que Charlieu-Belmont Communauté dispose d'une maîtrise d'œuvre pour le projet de travaux d'extension de la zone d'activités de Cuinzier : REALITES.

A l'issue de la phase APD et PRO validée par la collectivité, Charlieu Belmont Communauté a procédé à une consultation pour les travaux d'extension de la zone.

M. le Vice-président en charge de l'économie informe que le Conseil Communautaire de l'estimation prévisionnelle d'un montant de 347 845.00 € HT pour les travaux à réaliser, laquelle a conduit Charlieu-Belmont Communauté a effectué une consultation sous forme de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire de travaux, à lot unique.

Les prestations sont divisées en 3 tranches :

Tranche(s)	Désignation
TF	Tranche ferme - Viabilisation
TO001	Tranche optionnelle 1 - Bassin de rétention
TO002	Tranche optionnelle 2 - Finitions

Variantes :

Les candidats devaient présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils pouvaient également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes : Equivalence technique

La date prévisionnelle de début des prestations est le 06/05/2024.

Le délai d'exécution de chaque tranche est fixé(e) comme suit :

Tranche(s)	Délai
TF	20 semaines
TO001	8 semaines
TO002	8 semaines

Ces délais partent, pour chaque tranche, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations lui incombant.

Le délai limite de notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations d'une tranche optionnelle court à compter du début d'exécution de la tranche ferme. Il est indiqué ci-dessous :

Tranche(s) optionnelle(s) Délai limite de notification

TO001 : Tranche optionnelle 1 - Bassin de rétention 48 mois

TO002 : Tranche optionnelle 2 - Finitions 48 mois

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé en date du 21/02/2024 sur le profil d'acheteur de la collectivité et publié au BOAMP et au Pays Roannais.

La date limite de dépôt des candidatures et offres dématérialisées était fixée le 15 mars 2024 à 16h00.

Le délai de validité des offres est fixé à 200 (deux cent) jours et court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Réception de plis :

Deux entreprises ont présenté une offre. Celles-ci sont :

- Cyril DELOMBRE TP
- CHAVANY TP

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 points
2-Valeur technique	60.0 points
2.1-Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux (coefficient 3)	12 points
2.2-Les moyens humains et matériels que l'entreprise entend affecter au chantier (coefficient 3)	12 points
2.3-Le planning d'exécution et le phasage (coefficient 3)	12 Points
2.4-La provenance des produits et matériaux (avec fiches produits) (coefficient 3)	12 points
2.5-La démarche développement durable de l'entreprise appliquée au chantier (coefficient 3)	12 points

Résultats :

Au regard des critères d'appel d'offres et en application de ceux-ci, l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse après analyse des offres est : CHAVANY TP, qui obtient la note globale de 91/100, pour un montant Solution de base de 354 028.91 € HT soit 424 834.69 € TTC répartis comme suit :

Tranche ferme = 300 632.56 € HT

Tranche optionnelle 1 = 28 181.40 € HT

Tranche optionnelle 2 = 25 214.95 € HT

Il est donc proposé de retenir la proposition de CHAVANY et d'affermir en même temps la tranche ferme et la tranche optionnelle 1. La tranche optionnelle 2 sera éventuellement affermie ultérieurement.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- retient l'entreprise CHAVANY TP, sise 831 Route de Pouilly - 42190 ST NIZIER SOUS CHARLIEU – pour les travaux d'extension de la ZA de Cuinzier - Pour un montant Solution de base de 354 028.91€ HT soit 424 834.69 € TTC ;

- valide le montant du marché :

Solution de base de 354 028.91€ HT soit 424 834.69 € TTC, répartis comme suit :

Tranche ferme = 300 632.56 € HT soit 360 759.07 € TTC

Tranche optionnelle 1 = 28 181.40 € HT soit 33 817.68 € TTC

Tranche optionnelle 2 = 25 214.95 € HT soit 30 257.94 € TTC

- autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché et tous les documents afférents,

- dit que les dépenses et les recettes afférentes sont prévues en fonctionnement sur le budget de la ZA de Cuinzier.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Nandax
M Bernard DESBENOIT

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240418-2024-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 22/04/2024